

OCTOBRE 2021 | NEWSLETTER # 20

PROCOLES VACCINATIONS EQUINES

Par Vincent BOUREAU, référent régional pour la filière équine

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Seule la vaccination Grippe équine et Rhinopneumonie EHV est réglementée en France via les codes sportifs ou les stud-books de race pour la reproduction.

La vaccination antitétanique n'est pas réglementairement obligatoire, même si fortement recommandée

Aucune de cette maladie n'est catégorisée en danger sanitaire.

Rappel : la vaccination rage n'est pas requise sur les équidés sauf obligations internationales.

AMM VACCINS ÉQUINS - GRIPPE ÉQUINE ET TÉTANOS

1. Une primo-vaccination consistant en 2 injections effectuées dans un intervalle de temps **de 4 semaines à 6 semaines maximum** (4 semaines pour EQUILIS-PREQUENZA ND, 4 à 6 semaines pour PROTEQ-FLU ND et EQUIP FT ND) ;
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai de **5 mois** maximum après la primo-vaccination (soit **6 mois** après la première injection de la primo-vaccination) ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **1 an** pour la Grippe équine, dans un délai de **2 ans** pour le Tétanos.

Les AMM ne font état d'aucun seuil de tolérance par rapport à ces intervalles.

AMM VACCINS ÉQUINS - RHINOPNEUMONIE

1. Une primo-vaccination consistant en 2 injections effectuées dans un intervalle de temps de **4 semaines** pour PNEUMEQUINE ND, **4 à 6 semaines** pour EQUIP EHV 1,4 ND ;
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai de **5 mois** maximum après la primo-vaccination (soit **6 mois** après la première injection de la primo-vaccination) ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **6 mois à 1 an** pour PNEUMEQUINE ND, dans un délai de **6 mois** pour le EQUIP EHV 1,4 ND ;
4. Protocole spécifique Gestantes : **5ème, 7ème, 9ème mois de gestation** validé pour EQUIP EHV 1,4 ND.

Les AMM ne font état d'aucun seuil de tolérance par rapport à ces intervalles.

NOUVEAU PROTOCOLE 'FRANCE GALOP' - GRIPPE EQUINE ET RHINOPNEUMONIE

En vigueur à partir du 1er Janvier 2022



1. Une primo-vaccination consistant en 2 injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de **21 jours** et maximum de **60 jours** (contre 92 précédemment) ;
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai minimum de **120 jours** et maximum de **180 jours** après la deuxième injection de la primo-vaccination ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **6 mois maximum (sans 1 seul jour de tolérance !)**.
4. Il est interdit dans le règlement sportif de procéder à une vaccination dans les **4 jours pleins** précédant le début de la compétition : accès à l'hippodrome à partir du 5ème jour.

PROCOLE 'LE TROT' - GRIPPE ÉQUINE ET RHINOPNEUMONIE

En vigueur depuis le 1er Janvier 2021

1. Une primo-vaccination consistant en 2 injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de **21 jours** et maximum de **60 jours** (contre 92 précédemment);
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai minimum de **120 jours** et maximum de **180 jours** après la **2ème injection** de la primo-vaccination ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **6 mois de préférence et en tout état de cause ne pouvant excéder 12 mois.**
4. Il est interdit dans le règlement sportif de procéder à une vaccination dans les **4 jours pleins** précédant le début de la compétition : accès à l'hippodrome à partir du 5ème jour.

PROCOLE FEI (RÈGLEMENT INTERNATIONAL) - GRIPPE ÉQUINE

1. Une primo-vaccination consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de **21 jours** et maximum de **92 jours** ;
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai maximum de **180 +/-21 jours** après la première injection de la primo-vaccination ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **6 mois +/-21 jours** ;
4. Au minimum **7 jours** avant le début de la compétition : accès possible au site sous régulation FEI à partir du 8ème jour.

PROCOLE FFE - GRIPPE ÉQUINE

1. Une primo-vaccination consistant en deux injections effectuées dans un intervalle de temps minimum de **21 jours** et maximum de **92 jours** ;
2. Une injection de rappel effectuée dans un délai maximum de **180 +/-21 jours** après la première injection de la primo-vaccination ;
3. Des injections ultérieures de rappel effectuées dans un délai de **12 mois** maximum ;
4. Au minimum **7 jours** avant le début de la compétition.

RÈGLEMENTS SANITAIRES REPRODUCTEURS SELON STUD-BOOK 2021

Ils varient selon les stud-books de race et selon le mode de reproduction (Monte ou IA).

→ Se référer au protocole sanitaire annuel de chaque stud book

La vaccination Grippe équine et Rhinopneumonie en cours de validité (selon les protocoles d'AMM) est requise pour les étalons et les juments reproductrices dans les races de sang.

La première injection de primo-vaccination des poulains trotteurs doit être effectuée dans les 12 mois suivant leur naissance selon le règlement du stud-book.